



Bulletin de la Fédération nationale du bois  
«LE RUBAN PINK»

N°025 Fédération Nationale du Bois Présidence Laurent DENORMANDIE ENTREPRISE/REGLEMENTATION	MARQUAGE CE
	6 JUILLET 2009
	<b>IMPORTANT</b> PROROGATION DE LA PERIODE DE COEXISTENCE

INFORMATION TRANSMISE PAR L'OES

Bruxelles, 6 juillet 2009

**EXTRÊMEMENT URGENT et IMPORTANT**

**Marquage CE pour les produits de bois de construction  
En 14081-1 - Prolongation de la période de coexistence**

Nous venons d'apprendre d'une source officielle à la Commission Européenne que **le Comité Permanent de la Construction, lors de sa réunion le 24 juin 2009, a décidé de prolonger la période de coexistence pour EN 14081-1 «Emploi de Bois de construction en structure - Classement de résistance du bois de section transversale rectangulaire - partie 1 : Conditions générales » jusqu'au 1er Septembre 2012. Ceci implique que l'obligation du marquage CE est remise au plus tard à cette date.**

La proposition de prolongation n'avait pas été présentée avant la réunion mais a été faite notamment par la représentation belge et le Normapme (association pour les PME) en cours de séance. En conséquence, les représentants de l'industrie n'ont pas pu être consultés auparavant sur cette proposition.

Vous trouverez, en annexe, le document « **Construction 09/849 rev1** » adopté donnant plus de détails sur la décision prise en ce qui concerne en 14081 et confirmant la prolongation du marquage CE pour encore 36 mois.

Des décisions pour une prolongation ont été également prises sur les normes suivantes :

**En 14250 - Emploi de Bois de construction en structure - Conditions pour les pièces de charpente préfabriquées réunies avec les attaches de plaque métallique perforées - prévu pour le 01.07.2009 prolongation de 15 mois jusqu'au 01.10.2010**

**En 14080 - Emploi de Bois de construction en structure- bois stratifié collé - Conditions application prévue pour le 01.04.2010 prolongation de 20 mois jusqu'au 01.12.2011**

Les dernières deux décisions ont été prises essentiellement sur proposition de la Finlande.

**MARQUAGE CE POUR LES PRODUITS DE BOIS DE CONSTRUCTION EN 14081-1 - EN 14080 - EN 14250**



EUROPEAN COMMISSION  
ENTERPRISE AND INDUSTRY DIRECTORATE-GENERAL

New Approach Industries, Tourism and CSR  
Construction, Pressure Equipment, Metrology

**CONSTRUCT  
09/849 rev1  
Adopted**

Bruxelles, Mai 2009 ENTR/I5/IGL

PÉRIODES DE COEXISTENCE

**ARRANGEMENTS TRANSITOIRES - PROPOSITIONS SE RELIANT AUX PÉRIODES DE COEXISTENCE POUR  
LES NORMES HARMONISÉES (n° 22)**

Ce document décrit la 22ème série de normes harmonisées de produit pour lesquelles des arrangements transitoires ont dû être conclues. Toutes les périodes de coexistence proposées sont des **périodes par défaut** comme établi par le Standing Committee on Construction (SCC) dans son document de référence J.

Ce document a été préparé en raison des propositions (en annexes) faites par les Etats Membres, les industries, le CEN ou les organismes accrédités.

Les services de la Commission propose d'accepter les dates pendant les périodes de transition données dans la table ci-dessous.

Toutes les normes énumérées dans ce document sont parues et sont déjà entrées dans leur période de coexistence ou aux étapes finales du progrès.

Les dates proposées sont comme suit :

ANNEXE	COMITÉ TECHNIQUE	EN	TITRE	PROGRÈS	DATE D'APPLICABILITE DE LA NORME	DATE DE RETRAIT (DOW)
69 <sup>th</sup> SCC	124	14081-1	bois de construction en structure - bois de construction évalué par force avec la section transversale rectangulaire - des conditions	Édité	01.09.2006	01.09.2009+ 36 mois >01.09.2012
69 <sup>th</sup> SCC + III	124	14250	bois de construction en structure- Conditions de production pour les pièces de charpente préfabriquées réunies avec les attaches de plaque métallique perforées	Édité	01.09.2005	01.07.2009+ 15 mois >01.10.2010
69 <sup>th</sup> SCC + III	124	14080	bois de construction en structure - bois de construction stratifié collé - Conditions	Édité	01.04.2006	01.04.2010+ 20 mois >01.12.2011

Dow = date de retrait de norme nationale contradictoire

La date de l'applicabilité de la norme européenne harmonisée est la date où la coexistence commence. Cette date sera donnée dans la référence éditée dans l'OJEC

Une liste complète des actualisations des normes est disponible sur le site Web de CEN - [www.cenorm.be/sectors/construction](http://www.cenorm.be/sectors/construction)

### Prolongation de la période de coexistence pour des normes spécifiques

#### 3. Période prolongée de coexistence pour EN 14081-1 : 2005 « bois de construction en structure - classement par résistance du bois de construction avec section transversale rectangulaire - Conditions »

Cette norme a été citée dans le JO 2006/C 134 le 8/06/06 avec une période de coexistence d'une bonne année, finissant le 01/09/07.

Sa période de coexistence déjà a été prolongée deux fois d'une année pour permettre principalement aux PME de trouver un système pour résoudre des difficultés d'exécution de tous les éléments d'AoC :

1. soixante-sixième SCC du 3/12/2007 au 1/09/08
2. soixante-septième SCC du 22/05/2008 au 1/09/09

#### Raisons de la prolongation:

Au soixante-septième SCC qui se réunissait il y a un an, plusieurs pays (Autriche, Allemagne, Belgique, France...) ont demandé une période prolongée de coexistence de l'EN 14081-1

1. pour permettre à des producteurs et à des importateurs de se conformer aux conditions d'AoC 2+
2. pour permettre au CEN/TC de modifier l'EN dans le but de résoudre les difficultés de l'inscription de la marque CE sur le bois humide (chapitre 7 de l'EN)

Maintenant, un ministère des petites et moyennes entreprises a employé plusieurs arguments pour demander une autre prolongation.

À part ce qui précède,

1. Les PME ne sont pas prêtes à faire face à FPC selon l'EN 14081-1
2. Le classement structurel comme défini par l'EN exige l'utilisation de scies et de machines de classement très onéreuses - l'avenir des PME est en jeu.

Cette demande est également soutenue par NORMAPME

Lors de la 69<sup>ème</sup> réunion du SCC et afin d'éviter d'autres prolongements de la période de coexistence de cette norme, la Commission propose de prolonger la période de coexistence de cette norme pour 3 ans jusqu'au 01/09/2012, date à laquelle la version révisée de l'EN 14081-1 devrait être disponible selon le CEN.

*5. Période prolongée de coexistence pour en 14250:2004 « Structures de bois de construction - les conditions de produit pour les pièces de charpente préfabriquées se sont réunies avec les attaches de plaque métallique perforées »*

Après la demande de Finlande (annexe III) et discussion aux 69<sup>Th</sup> Réunion de SCC, comme - s'accorder à CEN- UAP sur la version révisée d'en 14250 doit être lancé sur 02/07/2009 ; Disponibilité prévue : 04/01/2010, la Commission propose de prolonger la période de coexistence d'en 14250 par 15 mois jusqu'à 01/10/2010.

**Annexe III - En 12101-10 (et en 112101-9), en 14250, en 14080**

**Demande de Finlande pour une prolongation des périodes de coexistence de ces Ens**

17.6.2009

Objet : Prolongation des périodes de coexistence pour des poules et des poules de candidat (CONSTRUCTION 09/849)

**COMMENTAIRES du chef de la délégation finlandaise au SCC**

Nous soutenons la prolongation des périodes de coexistence de Ce-inscription comme proposé par la Commission.

En outre nous voudrions ajouter les articles suivants à la discussion dans le prochain SCC :

2) Structures de bois de construction d'en 14250 - les conditions de produit pour les pièces de charpente préfabriquées se sont réunies avec les attaches perforées de plat en métal

La fin de la période de coexistence de Ce-inscription pour en 14250 a été étendue jusqu'à 1.7.2009. Cette prolongation a été acceptée dans le SCC pour donner l'heure pour le comité technique 124 de CEN de modifier la norme pour être en conformité avec les méthodes de Ce-inscription de papier L. de conseils.

La nouvelle version de l'en 14250 a été maintenant acceptée par le comité technique 124 à envoyer au procédé d'acceptation de CEN UAP. Selon notre arrangement cette nouvelle version de l'en 14250 est en conformité avec le généraliste L méthodes. Cependant, cela prendra un certain temps avant qu'en révisée 14250 soit disponible et éditée dans l'OJEU. Ceci se produira probablement pendant l'année 2010.

Comme un groupe provisoire 18 de secteur de solution du groupe de corps annoncés a préparé un papier de la position SG18 : En SG18 pp - en 14250 - certification de FPC des conditions structurales des membres avec les attaches de plaque métallique perforées. Le document a été envoyé au groupe consultatif de corps annoncés pour approbation. L'intention de papier de position est de donner des conseils sur l'interprétation correcte du papier L méthodes de conseils à employer ainsi que l'en éditée existante 14250:2004 jusqu'à ce que la Ce-inscription soit possible basée sur en révisée 14250. Le papier de position est en contradiction avec de l'en 14250:2004 puisque les clauses dans avoir affaire standard avec le généraliste L méthodes sont erronées.

Selon notre arrangement le SCC doit décider lesquelles des deux approches suivantes sont employées :

a) la période de coexistence de Ce-inscription sera encore prolongée au temps d'élasticité pour le comité technique 124 de préparer en révisée 14250 éditée.

b) la période de coexistence de Ce-inscription ne sera pas prolongée mais on l'accepte entre les Etats Membres de suivre le papier de la position SG18 jusqu'à ce que la Ce-inscription soit possible basée sur en révisée 14250.

3) Structures de bois de construction d'en 14080 - bois de construction stratifié collé - conditions

La fin de la période de coexistence de Ce-inscription pour en 14080:2005 a été prolongée (voir le NANDO) jusqu'à 1.4.2010.

La première prolongation a été acceptée dans le SCC pour donner l'heure pour le comité technique 124 de modifier la norme due aux insuffisances sérieuses. Par exemple deux caractéristiques harmonisées appropriées (stabilité dimensionnelle et résistance au feu) ne sont pas couvertes. Nous supposons que ceci sera mentionné également dans CONSTRUCT 09/852.

Selon la dernière information du secrétaire du comité technique 124 l'en révisée 14080 sera éditée en juin 2011. C'est pourquoi le SCC devrait discuter sur la nécessité de prolonger plus loin la période de coexistence.

Avec les souvenirs,

Matti J. Virtanen

Chef de la délégation finlandaise au Comité permanent sur la construction

>>><<